Le socialisme d'État accepte le principe même du régime capitaliste : il accepte la propriété privée des moyens de production, et, par suite, la division de la société en deux classes, celle des possédants et celle des non possédants. Il se borne à protéger la classe non possédante contre certains excès de pouvoir de la classe capitaliste, contre les conséquences outrées du système. Par exemple il intervient par la loi pour réglementer le travail des femmes, des enfants, ou même des adultes. Il les protège contre l'exagération de la durée des travaux, contre une exploitation trop visiblement épuisante. Il organise, par la loi, des institutions d'assistance et de prévoyance auxquelles les patrons sont tenus de contribuer dans l'intérêt des ouvriers. Mais il laisse subsister le patronat et le salariat. Parfois, il est vrai, et c'est une tendance croissante, il transforme en services publics, nationaux ou communaux, certains services capitalistes. Par exemple, il rachète et nationalise les chemins de fer, il municipalise l'eau, le gaz, les tramways. Mais, même dans cette création des services publics, il reste fidèle au système capitaliste. Il sert un intérêt au capital qui a servi à l'établissement des voies ferrées ; et que les salariés soient tenus de fournir le dividende du capital privé ou l'intérêt des emprunts d'État, c'est tout un. Ce qu'on appelle socialisme d'État est en fait, dans les services publics, du capitalisme d'État.

Ainsi, le socialisme d'État respecte les principes essentiels du système capitaliste, mais il intervient dans la lutte des classes antagonistes pour empêcher l'écrasement complet des sans- propriété, qui sont les plus faibles. Au contraire, le collectivisme, le communisme, en supprimant la propriété privée des moyens de production, créent une société nouvelle où il ne sera plus nécessaire de protéger une classe contre une autre, toutes les classes étant définitivement absorbées dans l'unité de la nation.

Jean Jaurès, Socialisme et liberté, 1898